

ASSURANCES AUTO - MOTO

2 MOIS OFFERTS*

DU 1^{ER} JANVIER AU 28 FÉVRIER 2022

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

* 2 mois de cotisation offerts la 1^{ère} année (hors droit d'entrée, contribution attentats et fonds d'entraide) pour toute souscription entre le 1^{er} janvier 2022 et le 28 février 2022 d'un contrat AUTO PASS, ou d'un contrat MOTOLIS pour un deux roues de plus de 80 cm³ en formules « Tous risques ». Offre non cumulable avec toute offre en cours.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS et MOTOLIS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret Cedex.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901
Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.

TBWA\PARIS Réf : 0548 .1 - Janvier 2022.